SECTION
RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON
33, rue Bossuet 69006 Lyon

Lyon le 21 novembre 2023

Point de contact SMLH 69
Madame Pascale Romestaing
Tél : 06 22 41 12 27
Courriel : p.romestaing@free.fr

LETTRE AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Madame, Monsieur,

La section du Rhône et de la métropole de Lyon de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH), organise l'édition 2024 de son « Prix des apprentis », au profit des jeunes qui suivent une formation professionnelle en alternance. Cette action de solidarité, qui concourt à la promotion des métiers manuels, est destinée à soutenir de jeunes élèves méritants rencontrant des difficultés particulières à réaliser leur projet professionnel.

Pour la seconde année consécutive, notre prix est organisé avec le soutien de la Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA), conjointement avec le prix des « Palmes de l'apprentissage » de l'association des membres des Palmes académiques (AMOPA).

Notre objectif est de sélectionner quinze à vingt candidats dans le département du Rhône et la métropole de Lyon.
Si, comme nous l'espérons, vous acceptez de participer à cette action, il vous est demandé de bien vouloir en informer dès à présent vos élèves.
La composition de notre dossier, nos critères de sélection et l'acte de candidature commun SMLH-AMOPA sont dès à présent téléchargeables en ligne sur le site internet de la CMA à l'adresse suivante : https://www.cma-lyonrhone.fr/actualites/les-prix-de-lapprentissage-deux-concours-qui-mettent-les-apprentis-a-lhonneur

Afin de permettre le bon déroulement de la sélection des candidats, merci de bien vouloir nous transmettre, dès à présent et ce **jusqu'au 30 avril 2024** date limite de rigueur, sous couvert de Madame Ani Annikian (ani.annikian@cma-auvergnerhonealpes.fr), les dossiers complets de vos candidats sous format électronique (.pdf), comprenant l'acte de candidature dûment renseigné et tous les documents demandés (voir composition du dossier),

Après l'étude et la sélection des dossiers proposés (deux au minimum par établissement), notre jury se réunira fin mai pour une audition personnelle de tous les candidats retenus et pour délibération.

La cérémonie de remise des prix, à laquelle seront conviés l'ensemble des candidats et leurs familles, ainsi que leurs professeurs et maîtres d'apprentissage, est prévue le 26 juin 2024 dans les locaux de la Préfecture du Rhône.

Notre lauréat aura l'honneur de participer à la cérémonie de remise du « prix national des apprentis » de la Société des membres de la Légion d'honneur qui aura lieu à Paris en octobre ou novembre 2024.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer la participation de votre établissement à cette action.
Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame la directrice, Monsieur le directeur, en ma parfaite considération.

Alain Galliano
Président de la section SMLH du Rhône et de la métropole de Lyon

PRIX DES APPRENTIS DE LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR

SECTION DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE SMLH

Il est demandé aux Centres de Formation des Apprentis de bien vouloir établir et transmettre à la SMLH 69 sous couvert de la CMA (ani.annikian@cma-auvergnerhonealpes.fr) un dossier par candidat comportant les documents suivants au format .pdf :

1) **Une fiche succincte sur l'établissement** mentionnant les formations assurées, le nombre d'apprentis concernés pour l'année en cours, les résultats obtenus l'année précédente (taux de réussite, taux d'insertion professionnelle…).
   Nb : Une fiche par CFA pour l'ensemble des dossiers transmis si plusieurs.

2) **L'acte de candidature du candidat** à télécharger sur le site de la CMA (https://www.cma-lyonrhone.fr/actualites/les-prix-de-lapprentissage-deux-concours-qui-mettent-les-apprentis-a-lhonneur

   Il comporte les rubriques état-civil, adresse, n° de téléphone, mail - situation de l'intéressé - situation de la famille et profession des parents - cursus scolaire - formation en alternance suivie - projet professionnel - besoins matériels de démarrage dans la filière choisie et coût estimé - toutes autres informations utiles pour le choix des lauréats.
   Nb : Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées.

3) **Une lettre manuscrite de motivation à concourir et le projet professionnel du candidat** , exprimant ses ambitions, et en quoi le prix des apprentis la Société des Membres de la Légion d'honneur pourrait lui être utile et les difficultés personnelles ou familiales qu'il rencontre actuellement.
   Nb : Lettre manuscrite d'environ une page et ne devant pas excéder une feuille recto verso.

4) **L'avis du maître d'apprentissage sur** :
   • Le comportement du candidat (traits principaux en regard des critères de sélection), la qualité du travail fourni, les aptitudes en regard de son projet professionnel, les capacités futures estimées, l'investissement du candidat dans sa formation et éventuellement dans d'autres domaines.
   • La situation du candidat et/ou de sa famille : difficultés sociales, familiales, financières, handicap éventuel et tout autre élément susceptible d'éclairer le Jury …
   Nb : Les avis devront comporter le nom et la signature du professeur ou du maître d'apprentissage avec ses coordonnées téléphoniques et/ou adresse courriel pour pouvoir le joindre en cas de besoin.

La date de réception des dossiers de candidature à la CMA est fixée au 30 Avril 2024.
Les dossiers incomplets ou nous parvenant après cette date ne pourront pas être retenus.

PRIX DES APPRENTIS DE LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR

SECTION DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON

CRITERES DE SELECTION SMLH
A L'ATTENTION DES CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS

La section du Rhône et de la métropole de Lyon de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH 69) demande aux centres de formation des apprentis de fournir au maximum 2 dossiers.

La SMLH 69 ne prendra pas en compte un dossier unique qui serait présenté par un établissement.

Les candidats seront choisis par leur organisme de formation parmi les apprentis méritants, sans antécédents judiciaires, nécessitant une aide matérielle du fait de leur situation sociale, familiale ou de santé et des difficultés qu'ils rencontrent dans leur cycle de formation.

Pendant sa formation, l'élève devra avoir fait preuve de motivation, assiduité, ponctualité, respect envers les enseignants, civisme, esprit d'équipe et de camaraderie, et avoir fourni un travail de qualité.

Le choix devra se faire parmi des jeunes, garçons ou filles, **déjà engagés dans un cycle de formation ou en fin de formation** : il ne sera pas accepté de dossier de candidat arrivant tout juste dans l'établissement et qui n'aurait donc pas pu être suffisamment évalué par les équipes professorales au moment où les dossiers nous sont transmis.

La SMLH 69 n'acceptera aucun dossier qui aurait déjà été présenté les années précédentes.

PRIX SMLH - CALENDRIER PREVISIONNEL 2024

Dates	Principaux jalons	Acteurs
30 novembre 2023	Lancement du projet, communication vers CFA	CMA
Janvier 2024	Relance téléphonique et mail	CMA, SMLH, AMOPA
30 avril 2024	Date limite de réception des dossiers	Etablissements et candidats
Début mai	Etude et sélection des dossiers	Membres du jury SMLH
Fin mai (du 27 au 31)	Audition des candidats retenus sur dossier, Sélection définitive des lauréats des deux prix	CMA, SMLH, AMOPA
Juin	Envoi d'une invitation officielle aux membres du jury, aux apprentis, entreprises et CFA	CMA, SMLH, AMOPA
Mercredi 26 juin 2024	Manifestation finale de remise des prix	Préfecture du Rhône
Octobre 2024	Remise du prix national SMLH à Paris	SMLH

PRIX SMLH – POINTS DE CONTACT

Contact CMA pour toute information complémentaire sur l'organisation des prix de l'apprentissage.

Madame Ani Annikian
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes
10, rue Paul Montrochet
69002 Lyon
Courriel : ani.annikian@cma-auvergnerhonealpes.fr

Contact SMLH pour toute information complémentaire sur le prix des apprentis de la SMLH.

Madame Pascale Romestaing
SMLH – Section du Rhône et de la métropole de Lyon
33, rue Bossuet – 69006 Lyon
Téléphone : 06 22 41 12 27
Courriel : p.romestaing@free.fr